

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 25 février 2019 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Péronne**

NOR : JUS B 1906 095 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**


Madame Danielle MAIGE (DOYEN), greffière fonctionnelle, cheffe de greffe au tribunal d'instance de Péronne, est, à compter du 25 février 2019, nommée à titre exceptionnel pour la période du 25 février 2019 au 28 février 2019, régisseuse intérimaire audit tribunal.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'AMIENS, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 25 février 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, la cheffe du bureau des carrières et  
de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY